Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260427-DEL202609-DE

République française

CCAS
B.P. 1
Place Joseph Le Clanche
56400 LE BONO

CCAS de LE BONO

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS de Le Bono du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué par courrier du 23 avril 2026, s'est réuni à 19h00, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Mickaël LE MOUROUX, Président du CCAS.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX – Mme Salomé TOITOT – M. François GRIMAULT – Mme Catherine GAYDAN – Mme Sophie MOCQUET– Mme Jessie DAVID –Mme Liliane MAHEO - Mme Marie-Hélène LE GOLVAN – M. Rodolphe LE MORILLON – M. Jean-Marie GUILBERT.
Absente excusée et pouvoir : Mme Sabine CAMENEN (pas de pouvoir)
Absent non excusé : -
Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Procuration : 0
Votants : 10

Secrétaire de séance : Mme Salomé TOITOT

DÉLIBÉRATION N° 2026/09

Approbation de la séance du 04 mars 2026

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 04 mars 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration :
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 04 mars 2026 .

Annexe A09 : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 04 mars 2026.

.

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

Le 27 avril 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS

M. Mickaël LE MOUROUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LE BONO 56400